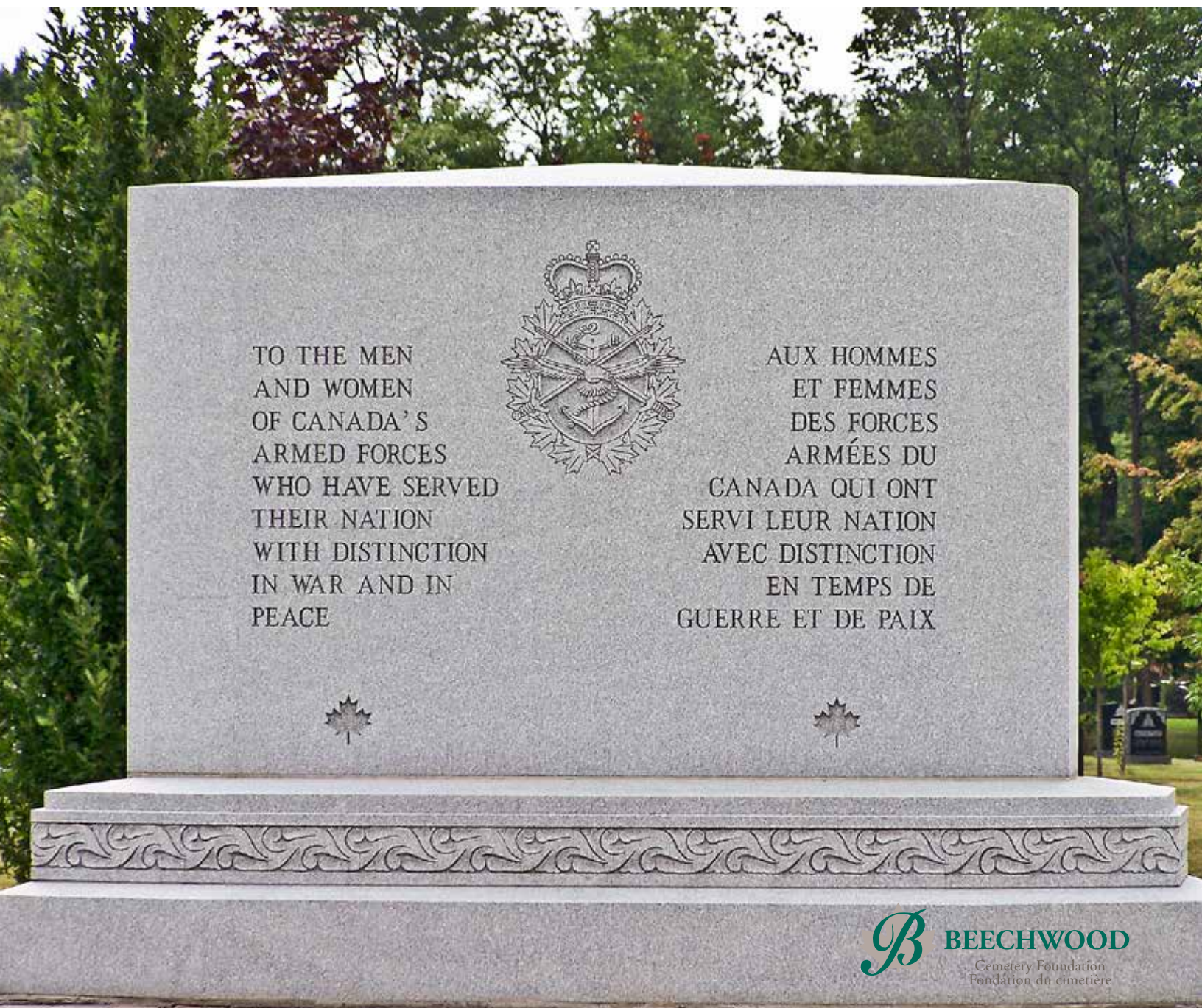


LA VOIE

BEECHWOOD

SECTIONS

Cimetière militaire national



Le Cimetière militaire national (CMN) est un lieu de convergence national en l'honneur des hommes et des femmes des Forces armées canadiennes qui ont servi leur pays avec distinction en temps de guerre et de paix. En tant que lieu national de reconnaissance, ce cimetière est unique au Canada. Les funérailles militaires reposent sur la tradition, dont l'application doit toujours être faite de manière digne et professionnelle pour s'assurer que les défunts que nous pleurons reçoivent l'honneur et l'hommage qu'ils méritent.

Le CMN a pour mission d'offrir un lieu de repos digne et serein aux membres admissibles décédés et à leurs familles, selon les traditions et les règlements des Forces armées canadiennes.

La vision du CMN vise à préserver l'équilibre important entre l'identité collective de l'armée canadienne en tant qu'institution et l'identité individuelle des membres qui la composent. L'identité collective est maintenue en préservant les traditions historiques, l'uniformité de l'apparence et l'égalité de traitement quel que soit le grade ou le statut. Les identités individuelles sont maintenues en permettant une certaine expression personnelle sur les pierres tombales et en conservant un sentiment de beauté naturelle et de solennité discrète qui donne la paix aux familles pour se souvenir de leurs proches pour ce qu'ils étaient.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Beechwood a planté six chênes anglais de la crête de Vimy. Ils sont les descendants des chênes originaux qui se trouvaient autrefois à la crête de Vimy.



SECTION 19

« Honorer et protéger dans la mort est un juste tribut à celui qui, dans la vie, a défendu l'honneur de sa patrie. » Arthur Hair, fondateur

Les plaques-repères du Champ d'honneur du Fonds du souvenir ont été fournies par l'intermédiaire du Programme de funérailles et d'inhumation d'Anciens Combattants Canada (administré par le Fonds du souvenir). Le programme offre une aide financière pour contribuer à donner aux anciens combattants admissibles des funérailles dignes, des sépultures et des inscriptions sur leurs tombes. Contrairement à d'autres sections, les tombes des anciens combattants sont des plaques-repères militaires plates en granit, qui commémorent les services de chaque personne envers le Canada.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 1909, près de 150 000 hommes et femmes militaires ont bénéficié de prestations financières du Fonds du Souvenir.

SECTION 29

La Commission des sépultures de guerre du Commonwealth a été créée par charte royale pour s'occuper, dans quelque 150 pays, de l'entretien des tombes et des monuments commémoratifs de près de 1 700 000 membres des Forces du Commonwealth décédés au cours des deux Guerres mondiales. Elle est financée par ses gouvernements partenaires en proportion du nombre de morts dont elle prend soin – l'Australie, le Canada, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. Terre-Neuve était un partenaire à part entière jusqu'à son entrée dans la Confédération canadienne en 1949.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour être considéré comme mort à la guerre, il fallait être décédé pendant les années de guerre désignées en service ou de causes attribuables au service. Les années de guerre sont présumées du 4 août 1914 au 31 août 1921 pour la Première Guerre mondiale et du 3 septembre 1939 au 31 décembre 1947 pour la Deuxième Guerre mondiale.



Le Champ d'honneur est réservé aux anciens combattants des Forces canadiennes, aux victimes de la Rébellion du Nord-Ouest, des deux Guerres mondiales, de la Guerre de Corée, des campagnes des Nations Unies et d'autres missions humanitaires. Ce terrain a été acheté par la Couronne en 1944 et il est maintenant supervisé par Anciens Combattants Canada et la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth. Cette section contient plus de 2 400 tombes.

Cette section fut conçue pour ressembler à une tactique de défense, au carré vide. Pendant les batailles, les hommes s'arrangeaient pour être dos à dos avec leurs fusils tournés vers l'extérieur. Ainsi, leurs compatriotes protégeaient leurs arrières, tout en leur permettant de se concentrer en toute confiance sur la tâche ou sur l'ennemi devant eux. Cela signifiait aussi que les hommes protégeaient leur général qui se trouvait au centre et donnait les ordres.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le char Sherman du cimetière Beechwood se trouvait à l'extérieur de l'ancien Musée canadien de la guerre pendant près de 30 ans, mais il a été officiellement déplacé en 2004.

SECTION 27

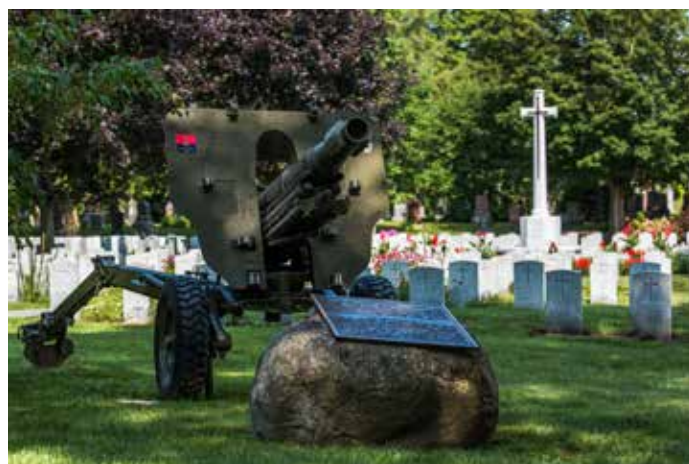
L'élément central de cette section est la Croix du Sacrifice, que l'on trouve dans la plupart des cimetières de guerre du Commonwealth à travers le monde. La Croix a été conçue en 1918 par Sir Reginald Blomfield et elle est présente dans les cimetières de guerre du Commonwealth contenant au moins 40 tombes. La Croix du Sacrifice de Beechwood a été érigée en 1959 par la Commission impériale des sépultures de guerre (maintenant la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth).

Le glaive est en bronze et pointé vers le bas. Dans la tradition militaire et l'art classique, lorsque le glaive pointe vers le haut, c'est le symbole de la guerre et que vous êtes attaqué. Lorsque le glaive pointé vers le bas, comme c'est le cas sur la Croix du Sacrifice, elle symbolise un temps de paix.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Beechwood abrite l'une des 26 Croix du Sacrifice situées au Canada.



En 2001, le cimetière Beechwood est devenu le site du Cimetière militaire national des Forces canadiennes. Le Cimetière militaire national du Canada est ouvert à tout le personnel militaire canadien qui a servi et a été libéré de façon honorable. Peu importe si la personne est décédée en uniforme canadien ou en raison de causes naturelles, la seule exigence est d'avoir servi dans une armée canadienne.

Situé à l'entrée ouest du CMN, se trouve le monument principal « INAUGURÉ AU NOM DU PEUPLE CANADIEN LE 28 JUIN 2001 ». L'inscription sur le devant mentionne « LE CIMETIÈRE MILITAIRE NATIONAL DES FORCES CANADIENNES » et au dos elle se lit comme suit : « AUX HOMMES ET FEMMES DES FORCES ARMÉES DU CANADA QUI ONT SERVI LEUR NATION AVEC DISTINCTION EN TEMPS DE GUERRE ET PAIX ». La conception du monument est basée sur quatre monuments canadiens de la Première Guerre mondiale : Courcelette, Le Quesnel, la Colline 62 et Passchendaele. Il ressemble davantage au monument de Passchendaele : simple et digne, mais imposant. Le monument est en granit léger. Les travaux sur le monument ont été réalisés au Canada par l'entreprise Rock of Ages de Beebe, au Québec. L'inscription et le design sont de MCM Lettering de Saint-Léonard, au Québec.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le monument pèse plus de 20 240 kilos (plus de 20 tonnes métriques) et mesure 2,59 mètres de largeur, 84 centimètres d'épaisseur et 2,26 mètres de hauteur, incluant la base. La mise en place du monument a nécessité la plus grande grue de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec. Ce monument est un endroit pour saluer.

SECTION 103

Le monument interarmées a été dévoilé le 28 juin 2004. Un poème illustrant chaque branches des Forces canadiennes est inscrit de chaque côté : l'*Hymne naval* de la Marine, *Au Champ d'honneur* pour l'Armée de terre et *Quand je pense à des hommes célèbres* pour l'Armée de l'air.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le drapeau canadien et le pavillon des FAC situés à l'entrée du CMN doivent être en berne le jour de l'inhumation de tout membre admissible ou d'un membre de sa famille. Les deux drapeaux sont hissés normalement à la fin de toutes les inhumations prévues ce jour-là. Par respect mutuel, les drapeaux sont également mis en berne lorsque des inhumations ayant lieu dans la section 27 ou dans le Cimetière commémoratif national de la GRC. À l'inverse, les drapeaux hissés à ces endroits sont mis en berne en cas d'inhumation dans le CMN.